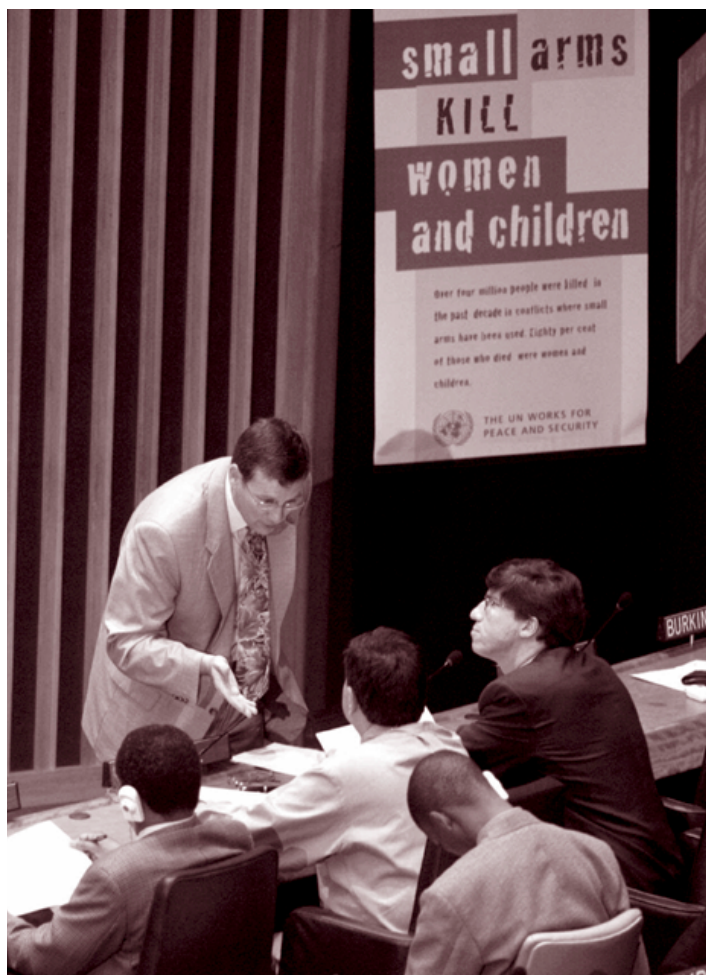


Un consensus trouvé à New York: la Conférence des Nations Unies sur les armes légères en 2001



Après quatre années de préparation, la *Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects* ("la Conférence") s'est achevée le 20 juillet 2001, au terme de la dernière session de deux semaines, avec l'adoption du *Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects* ("le Programme d'action").

Le *Programme d'action* précise que le commerce illicite des armes légères et leur accumulation excessive et déstabilisatrice constituent une menace pour la sécurité et entraînent des conséquences d'ordre humanitaire et socio-économique. Il propose donc une série de principes destinés à aider les États dans leurs actions pour lutter contre ce problème. En acceptant ce *Programme d'action*, les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre une série de mesures aux niveaux national, régional et mondial. Ils conviennent également de convoquer une réunion tous les deux ans ainsi qu'une conférence, au plus tard en 2006, afin d'évaluer l'exécution du *Programme d'action*.

Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'est félicité des nombreuses mesures du *Programme d'action*, qui seront des plus importantes pour instaurer des normes et appliquer des mesures collectives contre ce fléau mondial.

Discussions entre délégués lors de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères en 2001.

Le *Programme d'action* confirme que le problème posé par la prolifération et l'emploi illicite des armes légères est multidimensionnel; il dépasse le cadre du désarmement et de la maîtrise des armements et touche à la prévention des conflits, au développement, à la prévention de la criminalité, à la santé publique et au secteur humanitaire. En outre, il considère qu'il appartient, au premier chef, aux gouvernements de trouver des solutions aux problèmes liés aux armes légères. Enfin, le *Programme d'action* insiste sur les dimensions mondiale et régionale du problème et appelle à une coopération à tous les niveaux.

Les mesures acceptées par les États dans le *Programme d'action* prévoient de: renforcer les réglementations nationales qui régissent la production et le transfert des armes légères; veiller à ce que les fabricants procèdent au marquage de toutes les armes (et tiennent des registres complets et exacts) pour permettre l'identification des armes saisies; améliorer le système des certificats d'utilisation finale pour réduire les risques de détournement et de trafic illicite; encourager la destruction des armes; améliorer les mesures de sécurisation des stocks; coopérer avec le système des Nations Unies afin d'assurer l'application effective des embargos sur les armes décidés par le Conseil de sécurité; et d'encourager la mise en place d'une coopération avec les organisations internationales et régionales, y compris les ONG.

Plusieurs États ont dit très clairement qu'ils n'accepteraient pas un consensus comprenant des allusions aux violations des droits de l'homme.

Le libellé du *Programme d'action* n'engage pas les États et leur laisse une grande marge d'appréciation et d'interprétation. Plus important encore, plusieurs questions capitales mises en évidence par certains États et ONG avant et pendant la Conférence ne figurent pas dans la version finale du *Programme d'action*. Il s'agissait notamment d'engagements concrets à : négocier un instrument international sur le marquage et le suivi des armes; réglementer la possession d'armes par des civils; améliorer la transparence de la production, du stockage et du commerce licites des armes légères; contrôler les transferts vers des acteurs non étatiques; s'entendre sur des critères précis pour les exportations d'armes; et à négocier un instrument juridique international pour les activités de courtage.

Deux communautés d'ONG très différentes furent actives pendant le processus préparatoire et la tenue de la Conférence. La plus grande est, de loin, celle du Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL), qui regroupe plus de 300 organisations mobilisées pour le contrôle de la prolifération des armes légères et de leurs effets. La seconde est la communauté des détenteurs d'armes à feu, qui estimait que la Conférence faisait peser une menace sur les droits des détenteurs d'armes et des tireurs sportifs. Au total, 119 organisations s'inscrivirent et 380 délégués participèrent à la Conférence, représentant une très grande diversité de groupes et d'intérêts. Même si leur nombre était modeste par rapport à celui d'autres conférences des Nations Unies, ils parvinrent à faire remarquer leur présence et renforcèrent leur capacité à s'engager davantage encore dans les actions nécessaires à la suite de la Conférence.

Les États-Unis jouèrent un rôle majeur durant tout le processus de la Conférence. La délégation américaine avait annoncé clairement, dès le début, qu'elle n'approuverait pas un programme comportant deux mesures très précises: la restriction ou l'interdiction de la possession d'armes légères par des civils ainsi que la limitation du commerce des armes aux seuls gouvernements. La délégation américaine s'en tint à ce qu'elle avait annoncé et se retrouva en opposition directe avec le bloc africain. Ces deux mesures ne furent finalement pas incluses dans le *Programme d'action*.

Le *Programme d'action* est le premier instrument instaurant un cadre global à l'attention des gouvernements, des organisations régionales et internationales, et de la société civile dans leur lutte contre le commerce illicite des armes légères. Il a renforcé l'engagement des États à combattre le commerce illicite des armes légères. Il peut être invoqué par tous les acteurs,



La diplomatie multilatérale s'est entendue sur un Programme d'actions consensuel qui ne prévoit aucun engagement visant à négocier des instruments légalement contraignants.

Nations Unies pourraient développer le *Programme d'action* en insistant sur les coûts économiques et humains de la prolifération et de l'utilisation des armes légères. Troisièmement, l'ONU pourrait changer sa façon d'appréhender le problème en reconnaissant que le problème des armes légères est multidimensionnel et créer un mécanisme qui permettrait d'envisager, de manière globale et plus efficace, les conséquences économiques, sociales et humaines de l'accumulation, la prolifération et l'emploi illicite des armes légères et d'obtenir ainsi la participation d'un plus grand nombre de parties intéressées.

L'engagement des ONG lors de la Conférence des Nations Unies en 2001 a renforcé leur capacité à s'engager davantage encore, après la Conférence, sur les questions liées aux armes légères.

y compris les ONG, pour surveiller, faire des rapports, inciter et, le cas échéant, exercer une pression politique sur les États qui ne respecteraient pas les engagements pris.

Les partenariats établis par la Conférence seront de la plus haute importance pour les actions futures qui s'attaqueront aux différents aspects du problème des armes légères.

La Conférence et les résultats qu'elle a produits laissent entrevoir au moins trois scénarios. Premièrement, le processus pourrait rester sous l'égide de la Première Commission de l'ONU dans le cadre du désarmement et de la maîtrise des armements. Deuxièmement, les coalitions qui ne sont pas sous l'égide des